

12^{ème} Séminaire 14 - 15 avril 2015

Hôtel Ramada Plaza Gammarth - Tunis Tunisie

« La convergence fixe-mobile, état des lieux et perspectives de régulation »

PROJET DE PROGRAMME

À l'invitation de l'Autorité de réglementation des secteurs des postes et des télécommunications (ART&P) du Togo, présidente de FRATEL, et de l'Instance nationale de réglementation des télécommunications (INTT) de Tunisie

14 avril 2014

9:00 Accueil des participants

09:30 Cérémonie d'ouverture

M. Abayeh BOYODI, président de FRATEL, président de l'ART&P du Togo M. Hichem BESBES, président de l'INT de Tunisie

10:00 Table ronde 1 - Etat des lieux des convergences fixe-mobile en terme de réseaux, d'équipements et de services

La convergence fixe-mobile, qu'elle concerne des offres commerciales regroupant la fourniture de services venant de réseaux fixes et mobiles ou de réseaux convergés, se développe activement. Sur quoi reposent ces profondes mutations en termes d'équipements et d'architecture de réseau (convergence IP, développement de « box 4G » pour permettre un accès fixe via des réseaux mobiles LTE, utilité des réseaux fixes pour améliorer la couverture mobile, etc.) ? Quelles en sont les implications sur les modes de consommation ?

12:30 Déjeuner

14:30 Table ronde 2 - En quoi la convergence modifie-t-elle la stratégie des opérateurs ?

La convergence des réseaux fixes et mobiles incite les opérateurs à adapter leur stratégie. Cela peut se traduire par la multiplication d'offres de détail convergentes incluant des services variés. En terme d'économie de coûts, de gains de compétitivité, la convergence peut induire le partage d'infrastructure et des stratégies d'acquisition ou de rapprochement des acteurs. Quelles sont les stratégies des opérateurs au niveau national et international ?

17:30 Fin de la première journée

19:00 Dîner

15 avril 2014

9:30 Table ronde 3 - Quelles sont les conséquences de la convergence fixe-mobile sur la régulation actuelle ?

La convergence des réseaux fixes et mobiles incite à se poser un certain nombre de questions de régulation. Pourrait-elle faire disparaître les spécificités qui existent entre la régulation des réseaux et services fixe et mobile ? Aujourd'hui, la terminaison d'appel et la numérotation sont régulées de manière dissociée sur les réseaux fixes et mobiles par exemple. Quelle régulation doit être mise en œuvre pour tenir compte de cette évolution ? Comment maintenir des conditions de concurrence équitables pour les acteurs non convergents ? Comment favoriser la mutualisation des réseaux ?

12:00 Point sur le MASTERE en régulation de l'économie numérique

|--|

13:00 Déjeuner

16/02/2015